

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 14 AVRIL 2023

Présents : Mme BOTEVOL Claudine, Maire, M. OHEIX Yann, 1^{er} Adjoint, Mme PAYRE Irène, Mme GONZALEZ Sylviane, M. SERRE Claude, M. ROMEU Laurent, M. BRIAND Ronan, Conseillers Municipaux.

Présent pour des raisons d'ordre technique : M. MENDOZA Xavier, Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} Classe.

Secrétaire de Séance : M. OHEIX Yann, 1^{er} Adjoint.

I - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2022 :

L'Assemblée n'ayant formulé aucune observation, le compte rendu du Conseil Municipal du 19 novembre 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

II – DECISIONS DU MAIRE SELON DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL VERS LE MAIRE (Article L. 2122-22 DU C.G.T.) :

Néant

III – FINANCES LOCALES :

1) Adoption des Comptes de Gestion du Trésorier 2022 (M 57 et M 49)

Le conseil prend connaissance des états des Comptes de Gestion du Trésorier 2022 (M57 et M49), et les adopte.

2) Vote des Comptes Administratifs 2022 (M 57 et M 49)

Le Conseil Municipal désigne M. OHEIX Yann, Adjoint, Président de la séance avant l'approbation des Comptes Administratifs. Mme BOTEVOL Claudine, Maire de la Commune, assiste au débat mais ne participe pas au vote.

M. OHEIX présente au Conseil, **le Compte Administratif 2022 M 57**, en concordance avec le Compte de Gestion 2022 du Trésorier.

I- RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE (COMPTE M57)

A. SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 60 350.97 €

Il s'agit :

De subventions AIT Toitures Eglise et Salle des Fêtes	24 136.00 €
Participation les Amis de Boule-d'Amont (Retable du Christ)	3 017.00 €
Fonds De Dotation Œuvre de la Trinité (Toiture Eglise)	7 743.48 €
Amortissement 2022 Subvention d'Investissement d'un Montant de 100 000 € versée au Syndicat de Voirie il y a quelques années (Amortissement sur 15 ans)	1 333.00 €
FCTVA 2020	1 611.04 €
Taxe Aménagement	693.55 €
Excédent de Fonctionnement 2022 (une partie)	21 816.90 €

Dépenses : 53 324.42 €

Il s'agit :

Travaux en Régie 2022	7 732.55 €
Remboursement Capital Emprunt Mairie	6 702.51 €
Toitures Eglise et Salle des Fêtes	38 889.36 €

Résultat de l'exercice : + 7 026.55 €

B. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 166 305.41 €

Il s'agit :

72/042- Travaux en Régie : Part Salaire : 4 995.84 € et Part Fournitures : 2 736.71 €	7 732.55 €
70848/70- Mise à disposition de personnel pour les Travaux en Régie du Budget M49/2022 Cela représente une dépense pour le Budget de l'eau et une recette pour le Budget général M 57	2 871.00 €
7088/70- Remboursement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2022	508.00 €
732221/73 - Fonds de péréquation de Ressources Communales	1 219.00 €
73111/73 - Impôts Directs Locaux	31 851.00 €
73123/73 - Taxe Additionnelle aux Droits De Mutation	37 112.95 €
73141/73 - Taxe Finale d'Electricité	1 660.99 €
74411/74 - Dotation Globale de Fonctionnement	47 375.00 €
741121 - Dotation de Solidarité Rurale	6 985.00 €
742/74 - Dotation Elus	6 062.00 €
7483/74 - Etat – Compensation Exonération Impôt Locaux	503.00 €
Participations de l'Etat -Elections Présidentielles et Législatives	272.52 €
752/75 - Revenus des Immeubles	16 647.91 €
756/75 - Libéralités reçues des Amis de Boule-D'Amont pour l'entretien de l'Eglise, suite à Dissolution de l'Association	5 394.94 €
7588/75 - Autres produits	108.95 €
7688/76 - Parts CRCAM	0.60 €

Dépenses : 117 663.59 €

Il s'agit :

Au 011/ Charges à caractère Général	45 427.31 €
Au 012/ Charges de personnel	40 738.19 €
Au 681/042 – Dotations aux Amortissements	1 333.00 €
Au 65/Autres Charges de gestion courante - Indemnités des Elus – Contribution obligatoire aux divers Syndicats – Subvention de fonctionnement du Budget Général vers le Budget de l'Eau pour 3 885.86 €	28 024.32 €
Au 66111/66 – Intérêts Emprunt Caisse Epargne – Pour les Travaux de la MAIRIE	2 140.77 €

II – RESULTATS D'EXECUTION (Résultat cumulé de l'exercice 2021 + Résultat de l'exercice 2022 :

A) – SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat cumulé de clôture de l'exercice précédent 2021	+ 98.10 €
Résultat de l'exercice 2022	+ 7 026.55 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 : + 7 124.65 €

B) – SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat de clôture de l'exercice précédent 2021 : (104 899.61 € Excédent 2021 de Fonctionnement) dont 21 816.90 € affecté à l'Investissement 2022 par le biais du compte 1068 en recettes d'Investissement et le solde de 83 082.71 €, reporté en Recettes de Fonctionnement 2022 au compte R 002	+ 83 082.71 €
Résultat de l'exercice 2022	+ 48 641.82 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 : + 131 724.53 €

III – RESULTATS CUMULES 2022 :

Excédent d'Investissement de la Section d'Investissement	+ 7 124.65 €
Excédent de la Section de Fonctionnement	+ 131 724.53 €
TOTAL	+ 138 849.18 €

IV – RESTES A REALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2022 :

Il y a lieu, aux résultats cumulés ci-dessus, d'ajouter les Restes à Réaliser qui concernent des dépenses et des recettes d'investissement engagées en 2022, non soldées – celles-ci ressortiront en Restes à Réaliser sur le Budget Primitif M/14/Référentiel M 57/2023.

Il s'agit, pour les Recettes, de subvention à percevoir, en 2023 et qui concerne le Retable du Christ pour **15 085.00 €**. Il s'agit, pour les Dépenses, d'opération engagées, non mandatées en 2022 et qui seront mandatées en 2023 et qui concernent les travaux de restauration du Retable du Christ pour **37 000.00 €** et la Réfection des Fenêtres des Immeubles Communaux pour **8 435.04 €**.

V – RESULTATS CUMULES 2022 :

A) En section d'Investissement :

Recettes 2022 : + 7 124.65 € + les Restes à Réaliser, 15 085.00 € = **22 206.65 €**

Dépenses 2022 : Les Restes à Réaliser (Retable du Christ) : 37 000.00 € + (fenêtres) : 8 435.04 € = **45 435.04 €**.

B) En section de Fonctionnement : Pas de Restes à Réaliser en Fonctionnement.

M. OHEIX présente au Conseil, le **Compte Administratif 2022 M49**, en concordance avec le Compte de Gestion 2022 du Trésorier.

I- RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE : (Budget M49)

A. - SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 111 935.72 €

Il s'agit :

FCTVA 2020	39 326.03 €
Subventions STEP	15 597.59 €
Solde DETR STEP	36 599.68 €
Subventions Télégestion	6 322.00 €
Opérations Patrimoniales (Intégration des Frais d'Etudes Réglés en 2021 – Solde Maîtrise d'œuvre de La STEP)	556.42 €
Amortissement Frais d'Etudes	2 250.00 €
Amortissement Matériel Spécifique	11 284.00 €

Dépenses : 165 907.06 €

Il s'agit

Des Amortissements, des Opérations Patrimoniales	3 996.42 €
Remboursement du Capital des Emprunts pour les Travaux de la STEP, dont le capital remboursé à la Caisse D'Epargne pour le prêt Relais et pour un montant de 140 413.00 €	144 201.76 €
Frais d'Etudes : 1 ^{er} acompte Schéma Directeur EU	2 568.00 €
Télégestion	9 034.92 €
Travaux en Régie : (Salaire : 2 871. 00 € + Divers Fournitures 3 234.96 €	6 105.96 €

Résultat de l'exercice : - 53 971.34 €

SECTION D'EXPLOITATION OU DE FONCTIONNEMENT

Recettes : 22 537.43 €

Il s'agit :

Des Travaux en Régie	6 105.96 €
Amortissements Subventions	3 440.00 €
Vente Eau	8 559.96 €
FCTVA 2020 sur Fournitures	545.65 €
Subvention du Budget Général M 57 Vers le Budget de l'eau M 49	3 885.86 €

Dépenses : 25 104.99 €

Il s'agit

Des Fournitures – Compteurs – Réseaux – Maintenance – Analyses Eau	5 564.86 €
Charges Salaire Travaux en Régie	2 871.00 €
Redevance Agence de l'Eau	865.00 €
Dotations aux Amortissements	13 534.00 €
Intérêts des Emprunts STEP	2 270.13 €

Résultat de l'exercice : - 2 567.56 €

II – RESULTATS D'EXECUTION (Résultat cumulé de l'exercice 2021 + Résultat de l'exercice 2022 :

C) – SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat cumulé de clôture de l'exercice précédent 2021	+ 126 293.64 €
Résultat de l'exercice 2022	- 53 971.34 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022	+ <u>72 322.30 €</u>

D) – SECTION D'EXPLOITATION OU DE FONCTIONNEMENT :

Résultat cumulé de clôture de l'exercice précédent 2021	+ 7 164.14 €
Résultat de l'exercice 2022	- 2 567.56 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022	+ <u>4 596.58 €</u>

III – RESULTATS CUMULES 2022 :

Excédent d'Investissement de la Section d'Investissement	+ 72 322.30 €
Excédent de la Section d'Exploitation ou de Fonctionnement	+ 4 596.58 €
<u>TOTAL</u>	+ <u>76 918.88 €</u>

IV – RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT 2022 :

Il y a lieu, aux résultats cumulés ci-dessus, d'ajouter les Restes à Réaliser qui concernent des dépenses et des recettes d'investissement engagées en 2022 mais non soldées – celles-ci ressortiront en Restes à Réaliser sur le Budget Primitif M49/2023.

Il s'agit, pour les Recettes, de subventions non encaissées en 2022 à percevoir en 2023, soit une partie des subventions des Schémas Directeurs EU et AE pour 3 790.97 €.

Il s'agit, pour les Dépenses, d'opérations engagées, qui ont fait l'objet d'un début de mandatement en 2022 et d'autres non mandatées en 2022 - qui devraient l'être en 2023, soit les études/Travaux des Schémas Directeur EU et AE pour 14 838.00 €, auxquelles s'ajouteront lors du vote du BP M 49/2023 les montants en différence pour le règlement des dits Schéma.

V- RESULTATS CUMULES 2022 AVEC LES RESTES A REALISER POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT - A REPORTER AU BP M 49/2023 :

A) En section d'Investissement à reporter au BP M 49/2023 :

Recettes d'Investissement 2022 : + 72 322.30 € (Excédent d'investissement cumulé 2022) + Restes à Réaliser 2022 en Recettes d'Investissement : 3 790.97 € = + 76 113.27 €

Dépenses d'Investissement 2022 : les Restes à Réaliser 2022 pour 14 838.00 €.

B) En section d'Exploitation ou de Fonctionnement : Pas de Restes à Réaliser, ces derniers ne concernent que la section d'Investissement.

Excédent d'Exploitation ou de Fonctionnement 2022 à reporter au BP M 49/2023 : + 4 596.58 €

M. OHEIX précise au Conseil, que les deux comptes administratifs sont en concordance avec le Compte de Gestion 2022 du Trésorier.

3) Affectation des Résultats de Fonctionnement 2022 (M 57 et M 49)

Mme La Maire expose et commente au Conseil Municipal l'affectation des résultats de fonctionnement 2022 au Budget Primitif 2023 :

Compte M 57

1 - Résultat de l'exercice 2022 :

Dépenses de Fonctionnement – Recettes de Fonctionnement = + 48 641.82 €

2 - Résultat antérieur reporté 2021 en Recettes de Fonctionnement + 83 082.71 €

3 - RESULTAT DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023 + 131 724.53 €

4 - Solde d'exécution d'Investissement :

Dépenses d'Investissement – Recettes d'Investissement + 7 124.65 €

5 - Solde des Restes à Réaliser d'Investissement 2022 :

En dépenses :

A payer en 2023 (Retable du Christ pour 36 204.00 € TTC et Réfection des Fenêtres Salle des Fêtes pour 3 109.39 € TTC et Fenêtres du Logement pour 5 325.65 € TTC) = 44 639.04 € TTC.

En Recettes :

En Restes à Réaliser 2022 : 12 365.24 €.

Mais Recettes à percevoir en 2023 (Subvention Retable du Christ et Rénovation Energétique pour 15 805.00 € et Subvention Fenêtres pour 4 998.00 € = + 20 803.00 €.

D'où nouvelles inscriptions à budgétiser au BP M 57/2023 pour :

20 803.00 € - 12 365.24 € = + 8 437.76 €

Restes à Réaliser en Dépenses d'Investissement : 44 639.04 €

Restes à Réaliser en Recettes d'Investissement : 12.365.24 €

Différence des Restes à Réaliser : - 32 273.80 €

6 - Besoin de Financement d'Investissement :

Solde d'exécution d'Investissement 2022 (+ 7 124.65 €) –

Solde des Restes à Réaliser 2022 (- 32 273.80 €) = - 25 149.15 €

7- D'où AFFECTATION en Recettes d'Investissement au 1068 d'une partie du Résultat de Fonctionnement 2022 à affecter au BP M57/2023 pour : 25 149.15 € pour combler ce besoin de financement.

8 -Et Report en recettes de Fonctionnement 2023 au R 002 pour le solde du Résultat de Fonctionnement 2022 à affecter au BP M 57/2023 pour :

131 724.53 € (Excédent de Fonctionnement 2022 à affecter au BP M 57/2023) - 25 149.15 € (Besoin de Financement en Recettes d'Investissement affecté en Recettes d'Investissement 2023 au 1068) =

+ 106 575.38 € € à reporter au BP M 57/2023 en Recettes de Fonctionnement au 002 Résultat de Fonctionnement reporté

Compte M 49

1 - Résultat de l'exercice 2022 :

Dépenses de Fonctionnement – Recettes de Fonctionnement = - 2 567.56 €

2 - Résultat antérieur reporté 2021 en Recettes de Fonctionnement +7 164.14 €

3 - RESULTAT DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023 : + 4 596.58 €

4 - Solde d'exécution d'Investissement :

Dépenses d'Investissement – Recettes d'Investissement = + 72 322.30 €

5 - Solde des Restes à Réaliser d'Investissement 2022 (Schémas Directeurs) en Dépenses et Recettes :

Dépenses engagées à payer en 2023 (14 838.00 €) - Recettes à percevoir en 2023 - Subventions (3 790.97 €) = + 11 047.03 €

Les 3 790.97 € représentent le montant des Restes à Réaliser en Recettes d'Investissement 2022 – inscrits sur le BP 2022 M 49 lors du vote en Avril 2022 - lesquels Restes à Réaliser ressortiront sur le BP M 49/2023 – auxquels il conviendra d'inscrire sur le BP M49/2023 de nouveaux crédits pour un montant de 4 848.03 €, montant qui ajouté aux Restes à Réaliser 2022 en Recettes d'Investissement représenteront un montant global de 8 639.00 € (montant équivalent au montant des subventions octroyées par le Département et l'Agence de l'Eau, le 25/11/2022, pour la Réalisation et l'Actualisation des Schémas Directeurs AE et EU.

6 - Besoin de Financement d'Investissement : néant

Solde d'exécution d'Investissement : + 72 322.30 € - Solde des Restes à Réaliser 2022 (+ 11 047.03 €) = + 61 275,27 €

7- AFFECTATION en Recettes d'Investissement au 1068 : « NEANT »

Les recettes d'Investissement sont suffisantes + 61 275,27 €

D'où Report en recettes d'Exploitation ou de Fonctionnement 2023 au R 002 pour la totalité de l'excédent d'Exploitation 2022 : + 4 596.58 €

4) Vote des Taux d'imposition 2023 – selon Etat de Notification 1259/2023

Mme la Maire explique au Conseil que compte-tenu de l'augmentation de 7,1 % des impôts fonciers, décidée par l'Etat, il semble difficile d'augmenter encore cette taxe foncière dont le montant attendu est de 34 302,00 €. Le Conseil, dans son ensemble, approuve cette décision.

5) Vote des Budgets Primitifs 2023 - M 14 (Nomenclature M 57) et M 49

Mme la Maire présente et met au vote le **Budget Primitif 2023 M 57** comme suit :

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

002 - Excédent de Fonctionnement 2021 pour partie reporté.		
<i>Excédent 2022 = 131 724,53 € – 25 149 € (montant affecté en Recettes d'Investissement au 1068 pour combler le besoin de financement des Restes à Réaliser 2022 qui sont reportés au BP 2023)</i>		106 575,38 €
042 – Travaux en Régie		8 000,00 €
70 – Produits et Services :		
Partie du salaire imputée aux Travaux en Régie sur le BP M 49 : 2 900,00 € <i>(pour le BP M 57, cela représente une Recette et pour le BP M 49, une dépense)</i>		2 900,00 €
Récupération TEOM sur les locataires		550,00 €
73 – Impôts et Taxes diverses		
Taxes Directes Locales	33 944,00 €	
Fonds National de Péréquation	1 200,00 €	72 144,00 €
Taxe Additionnelle Aux Droits de Mutation	37 000,00 €	

74 – Dotations et Participations		
	DGF	47 633,00 €
	Dotation de Solidarité Rurale	8 194,00 €
	Dotation aux Elus Locaux	6 238,00 €
	Attribution du FDTP	45,00 €
	Etat / compensation Taxe Foncière	358,00 €
75 – Autres Produits de Gestion courante		12 950,00 €
	<i>Revenus des immeubles (uniquement les loyers des appartements et de l'ex-presbytère)</i>	
76 – Produits Financiers (Crédit Agricole)		0,60 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		265 587,98 €

B) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011 – Charges à caractère général (Electricité, divers)		55 000,00 €
012 – Charges de Personnel et frais assimilés		95 800,00 €
65 – Autres charges de gestion courante :		
	Cotisations et Participations divers organismes	32 000,00 €
	Subvention du Budget M 49 ...	
66 – Intérêts annuels de l'Emprunt de 100 000,00 € (Travaux Mairie)		72 144,00 €
6811/042 – Dotations aux Amortissements		
	Concerne l'Amortissement sur 15 ans d'une subvention de 10 000 € versée en 2013 au Syndicat de Voirie afin qu'il puisse réaliser des travaux de voirie. Les recettes d'investissement étant suffisantes cette année-là sur le budget.	
		1 333,00 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		186 633,00 €

Les Recettes de Fonctionnement étant supérieures aux Dépenses de Fonctionnement, la différence : 265 587,98 € - 186 633,00 € = + 78 954,98 € de Recettes en sus que l'on pourra effectuer en Recettes d'Investissement au 021.

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

A) RECETTES D'INVESTISSEMENT

001 – Excédent Investissement 2021 reporté		7 124,65 €
1068 – Affectation d'une partie de l'Excédent de Fonctionnement 2022		25 149,15 €
13 – Subventions d'Investissement		
	Restes à Réaliser 2021 (Retable du Christ) 12 365,00 € + la différence à budgétiser sur 2023 : 3 340,00 €	15 705,00 €
	Sur nouvelles opérations (Travaux toiture et fenêtres)	4 998,00 €
	Sur travaux Auberge à solliciter : Département environ	37 600,00 €
280412 – Amortissement Subvention Syndicat de Voirie		1 333,00 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 2023		91 909,80 €

B) DEPENSES D'INVESTISSEMENT

040 – Opérations d'ordre entre section (Travaux en Régie)	8 000,00 €
23 – Immos en cours de construction (Mairie)	
Restes à Réaliser 2021 (Retable du Christ)	36 204,00 €
Fenêtres Immeubles communaux	8 435,04
Travaux Auberge	177 841,00 €
Mission Maîtrise d'œuvre Auberge	10 600,00 €
16 – Remboursement Capital Emprunt 100 000,00 € (Travaux Mairie)	6 800,00 €
TOTAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT 2023	247 880,04 €

C) RECAPITULATIF INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2023

Recettes d'Investissement – Dépenses d'Investissement = - **155 970,24 €**

Ce besoin de Recettes d'Investissement assez élevé par rapport au coût des Travaux de l'Auberge et sans connaître le montant exact des subventions, sera prélevé en partie sur les Dépenses de Fonctionnement par le biais du 023 au 021 – Virement en Recettes d'Investissement.

D) RECAPITULATIF INVESTISSEMENT EXERCICE 2023

Total des Dépenses d'Investissement	247 880,04 €
Recettes d'Investissement	91 909,80 €
+ 021. Virement de la section de Fonctionnement	78 954,98 €
Au 16. Emprunt	77 015,26 €
Total des Recettes d'Investissement	247 880,04 €

III- RECAPITULATIF FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT 2023

Dépenses De Fonctionnement 2023	265 587,98 €
Recettes de Fonctionnement 2023	265 587,98 €
Dépenses d'Investissement 2023	247 880,04 €
Recettes d'Investissement 2023	247 880,04 €

Mme la Maire présente et met au vote le **Budget Primitif 2023 M 49** comme suit :

A) SECTION D'EXPLOITATION

I – Recettes d'Exploitation

	Réalisé 2022	Propositions 2023
<u>Chapitre 002</u> Excédent d'Exploitation	7 164,14 €	4 596,58 €
<u>Chapitre 042/777</u> Quote-Part des subventions perçues ces dernières années, amorties comme pour les travaux auxquelles elles se rapportent et cela se traduit par une recette d'Exploitation d'ordre budgétaire et par une dépense d'Investissement d'ordre budgétaire du même montant au Chapitre 040	3 440,00 €	5 000,00 €
<u>Chapitre 042/72</u> Travaux en Régie. Cela se traduit par une recette d'Exploitation d'ordre budgétaire et par une dépense d'Investissement d'ordre budgétaire du même montant au Chapitre 040	6 105,96 €	6 500,00 €
<u>Chapitre 70</u> Vente de Produits (Vente de l'Eau)	8 559,96 €	8 500,00 €
<u>Chapitre 74/74</u> Subventions d'Exploitation (FCTVA 2020)	545,65 €	
<u>Chapitre 74</u> Subvention du Budget Général M 57	3 885,86 €	?
TOTAL	29 701,57 €	24 596,58 €

Total prévisions Recettes d'Exploitation 2023

Sans le 74 Subvention du Budget Général vers le Budget de l'Eau (24 596,58 €), il manque **4 903,42 €** de recettes d'Exploitation pour voter le Budget en équilibre.

II- Dépenses d'Exploitation

	Réalisé 2022	Propositions 2023
Chapitre 11 Charge à caractère Général	5 564,86 €	7 000,00 €
Charge 012 Charges de Personnel : Partie du salaire affecté aux Travaux en Régie. On prévoit une dépense prévisionnelle de 2 000 €	2 871,00 €	2 900,00 €
Chapitre 014 Atténuation de Produits : Versement des Redevances à l'Agence de l'Eau	865,00 €	865,00 €
Chapitre 042/6811 Dotations aux Amortissements Amortissement des opérations réalisées amorties sur 15 ans et plus selon la nature du bien. Cela se traduit par une dépense d'Exploitation d'ordre budgétaire et par une recette s'Investissement d'ordre budgétaire du même montant au chapitre 040.	13 534,00 €	16 000,00 €
Chapitre 66 Intérêts des Emprunts : Banque des Territoires pour 2 044,15 € et on arrondit pour 2023 en dépenses prévisionnelles à	2 270,13 €	2 500,00 €
TOTAL (arrondi pour 2023)	25 104,99 €	29 500,00 €

Total Prévisions Dépenses d'Exploitation 29 500,00 €

III- Soit

Recettes d'Exploitation – Dépenses d'Exploitation = **-4 903,42 €**

Ce manque de recettes d'exploitation va être comblé par une subvention du Budget Général vers le Budget de l'Eau en recettes d'exploitation pour équilibrer le Budget Primitif 2023 au Chapitre 74 pour + 4 903,42 €.

Ce qui signifie aussi que les Recettes d'Exploitation prévisionnelles du budget de l'eau 2023 sont insuffisantes pour régler les Dépenses d'exploitation prévisionnelles 2023 dudit budget proposées. En clair, cela voudrait dire que les tarifs de la vente de l'eau sont insuffisants. Un budget SPIC, c'est le cas pour le Budget de l'Eau, doit s'autofinancer en Exploitation par les Recettes propres dudit budget et non par une subvention d'un autre budget, comme c'est le cas actuellement.

Les dépenses d'exploitation proposées pour 2023 au chapitre 011, Charges à caractère Général sont un peu « gonflées » par rapport aux dépenses réalisées en 2022, mais il est préférable d'avoir une réserve de crédits votés en cas d'imprévu.

Le Chapitre 011 du Budget de l'Eau porte sur :

L'acquisition de fournitures d'entretien, l'entretien des réseaux, la maintenance (les factures Matooma par exemple), les analyses d'eau, l'acquisition de compteurs et divers.

Cela devrait se traduire, en fin d'année, et selon le montant des dépenses finales d'exploitation 2023, par l'émission d'un mandat au Budget Général d'un montant de 4 903,42 € ou moins, ce qui représentera pour le Budget Général une dépense de Fonctionnement supplémentaire et par l'émission d'un titre de recettes au Budget de l'Eau du même montant, ce qui représentera pour le Budget de l'Eau une recette d'Exploitation supplémentaire.

Cette nouvelle recette va s'ajouter à celles susvisées d'un montant de **24 596,58 €**, ce qui ramène les recettes prévisionnelles d'Exploitation à **29 500,00 €**, identique aux dépenses d'exploitation.

IV- Soit

Recettes d'Exploitation	29 500,00 €
Dépenses d'Exploitation	29 500,00 €

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

I. Recettes d'Investissement

<u>Chapitre 002</u> Excédent d'Investissement 2022	72 322,30 €
<u>Chapitre 040</u> Amortissement des biens	16 000,00 €
<u>Chapitre 10</u> FCTVA sur dépenses 2021 : Sur 80 386,28 € TTC de travaux payés pour la STEP. Soit 80 386,28 € x 16,404 % =	13 186,00 €
<u>Chapitre 13</u> Subventions d'Investissement : Il s'agit des Restes à Réaliser 2022 concernant les subventions pour les Schémas Directeurs en 2023 pour 3 790,97 €.	
Pour le Schéma Directeur AE (5 996,00 €/ Département) et 9 994,00 €/Agence de l'Eau = 15 990,00 €	3 790,97 €
Pour le Schéma Directeur EU (3 043,00 €/ Département) et 5 072,00 €/Agence de l'EAU = 8 115,00 €	
TOTAL des subventions à percevoir : 15 990,00 € + 8 115,00 € = 24 105,00 €	
Crédits inscrits en Restes à Réaliser Recettes 2022 = 3 790,97 € moins 24 105,00 € de subvention à percevoir = 20 438,03 € de nouveaux crédits à inscrire au BP 2023	20 314,03 €
TOTAL Recettes prévisionnelles d'Investissement	125 613,30 €

II. Dépenses d'Investissement

<u>Chapitre 040/1391</u> Quote-part des Subventions d'Investissement perçues	5 000,00 €
<u>Chapitre 040/2315</u> Travaux en régie	6 500,00 €
<u>Chapitre 16</u> Emprunts : Capital 2022 Banque des Territoires pour travaux STEP	4 000,00 €
<u>Chapitre 203</u> Frais d'Etudes : Il s'agit des Restes à Réaliser 2022 concernant les Schémas Directeurs Pour 14 838,00 € et de nouveaux crédits à inscrire au BO M49/2023 Pour 9 159,60 € 14 838 € + 9 159,60 € = 23 997,60 € TTC pour le Schéma Directeur AEP	23 997,60 €
Pour le Schéma Directeur Assainissement	12 174,00 € €
<u>Chapitre 2315/23</u> Installation matériel et outillage	?
<u>Chapitre 2313/23</u> Constructions	?
TOTAL Dépenses prévisionnelles d'Investissement	51 671,60 €

C) RECETTES D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

125 613,30 € - 51 671,60 € = + **73 941,70 € de Recettes d'Investissement en sus.**

Ce surplus de recettes d'investissement va être ventilé en dépenses d'Investissement, ce qui nous permettra en cas de besoin d'avoir ces crédits prévisionnels disponibles. A savoir :

- Au 211/21 – Acquisition terrain 5 000,00 €
 - Au 2315/23 – Installation matériel/outillage 34 470,85 €
 - Au 2313/23 – Constructions 34 470,85 €
- 73 941,70 €**

D) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SERONT DONC DE :

51 671,60 € (susvisé)
+ 73 941,70 € (C. surplus de recettes d'investissement, la section devant être votée en équilibre)
125 613,30 €, identique aux recettes prévisionnelles 2022 d'Investissement.

E) RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DU BUDGET M49 2023

DEPENSES D'EXPLOITATION	29 500,00 €
RECETTES D'EXPLOITATION	29 500,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	125 613,30 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	125 613,30 €

6) Participations Annuelles Intercommunales :

Mme la Maire explique au Conseil l'obligation de délibérer par les Communes, selon le mail du Trésor public du 19/02/21, déjà vu et expliqué lors de précédentes séances de Conseils Municipaux et rappelle que le seul fait que ces participations aient été votées par chaque Syndicat ne suffit pas pour leur mandatement par les Communes. Le Conseil Municipal prend acte et donne un avis favorable à l'ensemble de ces participations, et autorise Mme la Maire à mandater lesdites participations selon décisions des divers syndicats

a) Et concernant le SIP des Aspres – Participation 2023 d'un montant de **2 352 €** - selon mail, DU 04/04/2023 – lequel précise que compte tenu du contexte économique actuel et pour préserver l'activité du SIP DES ASPRES ainsi que le travail de protection des Communes, ledit Syndicat a dû procéder à une augmentation de 20 % des participations communales.

Ainsi la participation pour les Communes de 1 à 1 400 habitants passe de **1 960 €** à **2 352 €**.

b) Également, dans la même délibération seront actées les participations ou cotisations suivantes selon justificatifs ci-joints :

- 1 - Cotisation annuelle 2023 au SYDEEL 66 : **50.00 €** - identique à 2022.
- 2 - Participation au Fonctionnement du SIVU d'Ille-sur-Têt : **4 206.33 €** - identique à 2022.
- 3 - Cotisation statutaire 2023 au SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE : **200.60 €** - en 2022 : **187.00 €**.
- 4 - Contribution 2023 au SYDEEL 66 Maintenance et Exploitation Eclairage Public : **565.20 €**
- 5 - Contributions 2023 au SDIS 66 : **2 357.81 €** - en 2022 : **2 226.45 €**.
- 6 – En attente : Cotisation SPANC 66 – en 2022 : **50.00 €**.

Pour INFO : Total Contributions Intercommunales 2022 : **6 578.33 €**.

7) Vote Tarification Eau et Assainissement 2023 :

Pour Rappel – Délibération 2022 – ci-jointe – portant sur la Tarification de l'Eau 2022.

Concernant la Redevance contre la Pollution Domestique – Taux 2023 : **0.28 €/m3**.

Concernant la Redevance pour la Modernisation des Réseaux et Collecte,

Taux 2023 : **0.16 €/m3**. Ces tarifs 2023 de Redevances de l'Agence de l'Eau sont identiques à ceux de 2022.

Mme la Maire, considérant le temps disponible propose que cette délibération soit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal. Le Conseil en prend acte.

8) Travaux Auberge

Mme la Maire rappelle les éléments financiers du projet de travaux concernant la réhabilitation de l'Auberge :

- Intervention d'un Architecte :
Mission de Maîtrise d'œuvre à intervenir : **7 054.80 € HT** et **465.76 € TTC**.
- Réfection Toiture et Façades : **148 200.70 € HT** et **177 840.84 € TTC** – selon Décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF) présentée par la SARL PAYRE ET FILS
- Demandes de Subventions au titre de la DETR – AIT – Appel à projet Café Citoyen.

Concernant les demandes de subventions, Mme la Maire, M. Yann OHEIX et M. Laurent ROMEU, se sont entretenus avec Mme Hermeline MALHERBE, présidente du Conseil Départemental. Des pistes de travail ont pu être étudiées portant sur les subventions possibles telles que l'AIT, le fond vert, ou encore une subvention exceptionnelle. A suivre. Pour la suite, Mme la Présidente nous a informés de la possibilité de créer un « Café Citoyen ».

Mme la Maire propose aux conseillers d'étudier cette option. A voir au prochain conseil municipal.

IV – EAU ET ASSAINISSEMENT :

1) AFP - Source Can Bassol

Mme la Maire explique au Conseil Municipal la situation concernant le mas Can Bassol.

Les fromagers travaillant et vivant sur les lieux ont appelé d'urgence la mairie ce lundi 27 Mars, pour une odeur d'essence provenant de la source du dit mas. Mme la Maire accompagnée de Laurent ROMEU, des pompiers et de la brigade de gendarmerie, a pu constater les dégâts. Une plainte collective de l'association « Terres de liens », des habitants et exploitants, Benjamin et Chloé FARQUE, Lara HITCHCOCK, a été déposée. Cet acte criminel fut répété le lendemain ! Un prélèvement a été fait, l'enquête de police est en cours.

2) Schéma Directeur Assainissement EU :

Mme la Maire informe le Conseil des derniers résultats du schéma directeur de l'Assainissement. M. MIR nous a fait parvenir les résultats des vues prises par la caméra qui a parcouru une grande partie du réseau d'assainissement du village. Il semble que quelques fissures apparaissent. A suivre ...

3) STEP :

M. Xavier MENDOZA explique au Conseil l'état d'avancement des travaux sur la STEP. Depuis que les analyses ont montré que les résultats n'étaient pas conformes, le SATESE et notamment M. FLERS, a relancé les travaux avec la SAUR, JOCAVEIL et M. LAMORILLE. La solution préconisée, pour l'instant, est de changer le type de sable contenu dans les bassins afin d'éviter les chemins préférentiels des effluents, ce qui pouvait être à l'origine des mauvais résultats en sortie de STEP.

Tout a été retiré (Roseaux et cailloux), le sable a été changé (50 cm), de nouveaux roseaux ont été plantés. M. MENDOZA précise que les boues devront être évacuées plus tôt, soit tous les 7 ans au lieu des 10 ans initialement prévus.

La prochaine analyse aura lieu en juin ou juillet.

4) Plan Economie d'eau.

Mme la Maire lit aux Elus le courrier du 13 avril 2023, signé du Préfet des Pyrénées Orientales, M. Rodrigue FURCY et du Président de l'Association de Maires des Pyrénées Orientales, M. Edmond JORDA. Ce courrier fait état de l'intensité sans précédent de la situation de sécheresse dans notre département. Il s'agit de mettre en œuvre à brève échéance l'ensemble des mesures d'économies d'eau pouvant être faites afin de garantir que l'eau reste accessible dans les prochains mois pour les usages essentiels que sont l'alimentation en eau potable, la lutte contre les incendies, les usages agricoles, économiques et maintien de la biodiversité.

Les communes ont un rôle incontournable à jouer dans cette dynamique. C'est à ce titre qu'il ait demandé aux communes d'adopter la charte proposée, comportant 9 engagements et de décliner un plan d'action municipal d'économie d'eau.

Il est précisé dans ce courrier que la mise en œuvre de cette démarche pourra s'accompagner de la possibilité de déroger à l'interdiction d'arrosage des jardins potagers à usage familial qui présente souvent une dimension sociale.

Après avoir lu la Charte d'Engagement Municipal proposée, le Conseil Municipal, conscient de ces enjeux et de l'urgence de la situation, s'engage dans cet effort collectif. M. Ronan BRIAND est désigné pour être l'élu référent « Eau » de la commune.

Le Conseil Municipal propose alors un ensemble d'actions possibles à mener tout en sachant que certaines sont déjà en place :

- Double tarification de l'eau
- Schéma directeur de l'Eau Potable
- Le RPQS qui montre un très haut rendement
- Proposition d'aérateur à mettre en place sur les robinets, les poires de douche à proposer à l'ensemble des habitants de la commune
- Pas de décoration florale, plantation d'espèces ne demandant pas d'arrosage
- Organisation d'une réunion publique d'information. (Récupération de l'eau de l'évier, sensibilisation à l'utilisation de l'eau usée, utilisation d'oya pour les jardins, ...)

V – SYNDICATS ET TRAVAUX :

1) SYDEEL 66

Dans le cadre du transfert de la compétence de l'éclairage Public au SYDELL 66, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à signer le Procès-Verbal constatant la mise à disposition des installations d'éclairage public de la commune au SYDELL 66.

2) SIP des ASPRES :

Mme la Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de financement d'équipement DFCl pour la protection des zones urbaines dans le cadre du Fond Vert (taux max 80%).

Après avoir écouté l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Mme la Maire à

- Demander au SIP des Aspres d'intégrer le programme du Fond Vert 2023
- Programmer la réalisation des travaux DFCl suivant : Pose de 2 citernes DFCl de 30 m3
- Inscrire dans le BP 2023 la part d'autofinancement correspondant soit 6 600,00 €
- Faire le nécessaire pour assurer la maîtrise foncière des équipements
- Engager la commune pour assurer l'entretien et la fonctionnalité des équipements réalisés.

3) Salle des Fêtes :

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que les travaux concernant le changement des fenêtres dans la salle des fêtes ainsi qu'à l'appartement du dessus, sont terminés.

4) Retable du Christ :

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de restauration du retable du Christ sont terminés.

VI –DIVERS :

1) Ouverture de l'église

Mme la Maire explique au Conseil qu'il nous semble important que l'église reste ouverte la journée permettant ainsi aux nombreux visiteurs de profiter des restaurations de qualité faites sur les différents retables. Afin de pouvoir la fermer la nuit, M. SALETA propose de financer un système de fermeture automatique pour un montant de 2 263,00 €. Le Conseil remercie une nouvelle fois M. SALETA pour ces investissements sur la commune.

2) Demande de producteurs

Mme la Maire informe le Conseil que plusieurs agriculteurs, de producteurs locaux souhaiteraient utiliser la petite salle des fêtes afin d'y vendre leurs produits. Le Conseil, dans son ensemble, y voit l'occasion de faire vivre autrement ce lieu et approuve ce projet.

3) Association « Découvertes »

L'Association « Découvertes » domiciliée au mas Capella dont la Présidente est Elisa CASTELLANI et Fred FONT le Trésorier, vient de se créer sur Boule d'Amont. Son objectif principal est de créer du lien social à travers l'organisation de différents types d'évènements culturels sur la commune.

L'association sollicite de la part de la mairie une participation financière. Après en avoir délibéré, le Conseil accepte de subventionner cette nouvelle association à hauteur de 300,00 € tout en précisant qu'il ne s'agira que d'un seul versement permettant d'aider au lancement du projet. Il faut savoir que la commune ne subventionne aucune autre association et que les finances locales ne permettent pas plus d'engagement financier.

L'ordre du jour étant épuisé,
Madame le Maire lève la séance à 21h00